

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, maire.

PRÉSENTS : Messieurs Daniel, Gille, Renard, Beeuwsaert, Maron, Péron, Maugez, Boucher, Madame Parmentier.

ABSENTS : Mme Bellay (pouvoir à M. Gille), Mme Tribouillet (pouvoir à M. Daniel), Mme Dewulf (pouvoir à M. Hédin), Mme Bellu (pouvoir à M. Renard), M. Ferdoelle.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du vingt-huit février 2025. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Procès-Verbal 2.2025

PRIX REPAS FÊTE VILLAGEOISE

Monsieur le maire propose les tarifs pour la fête Villageoise 2025 comme suit :

25,00 € le repas adulte, 10,00 € le repas enfant de moins de 12 ans, 15,00 € la bouteille de crémant et 9,00 € la bouteille de vin. Le conseil municipal valide les prix proposés.

PLUI – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Monsieur le maire présente au conseil municipal les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) élaboré par la Communauté de Communes de la Picardie Verte qui a pour objectifs de conforter le cadre naturel de la Picardie Verte, mettre en valeur la diversité du patrimoine naturel et bâti, promouvoir une croissance verte et un développement durable du territoire, développer une stratégie répondant aux besoins actuels et futurs et accompagner les habitants dans leur vie quotidienne. Le conseil municipal prend acte dudit projet.

AUTORISATION DU MAIRE POUR SIGNATURE DE MARCHÉS PASSÉS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES

Monsieur le maire présente au conseil le dossier loi sur l'eau de la station d'épuration de Hanvoile.

Le conseil municipal, considérant l'offre reçue relative aux marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, autorise le maire à signer toutes les pièces du marché attribué à IRH pour un montant de 5 200,00 € HT, donne délégation au maire pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants. Il sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau et du conseil départemental de l'Oise (CD 60).

ÉCLAIRAGE PUBLIC EP AÉRIEN GRANDE RUE, ÉGLISE, RUES DE MONTPERTHUIS, DES FOSSES ET BARBAUX

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés :

Éclairage Public | EP | AÉRIEN | Grande Rue, Église, Rues de Montperthuis, des Fossés et Barbaux. Monsieur le maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours. Le coût total prévisionnel des travaux, établi au 28 avril 2025, s'élève à la somme de 14 785,47 € TTC (valable 3 mois). Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de 12 511,65 € (sans subvention) ou 6 237,62 € (avec subvention). Le conseil municipal accepte la proposition financière du Syndicat d'Énergie de l'Oise et de procéder aux travaux ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ASSAINISSEMENT

Monsieur Alain Péron, doyen d'âge, propose au conseil municipal de procéder au vote du Compte Financier Unique M49 2024.

Le résultat étant le suivant :

Section de fonctionnement :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Dépenses : | - 21 874,79 € |
| Recettes : | + 30 585,14 € |
| | ----- |
| Résultat 2024 : | + 8 710,35 € |
| Résultats reportés en N-1 : | + 147 986,85 € |

Soit un excédent de fonctionnement au 31 Décembre 2024 de : 156 697,20 €

Section d'investissement :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Dépenses : | - 69 913,17 € |
| Recettes : | + 15 285,74 € |
| | ----- |
| Résultat 2024 : | - 54 627,43 € |
| Résultats reportés en N-1 : | + 445 996,04 € |

Soit un excédent d'investissement au 31 Décembre 2024 de : 391 368,61 €

Et un résultat de clôture de 548 065,81 € pour l'année 2024.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 du budget Assainissement.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 COMMUNE

Monsieur Alain Péron, doyen d'âge, propose au conseil municipal de procéder au vote du Compte Financier Unique M57 2024.

Le résultat étant le suivant :

Section de fonctionnement :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Dépenses : | - 315 203,33 € |
| Recettes : | + 516 892,76 € |
| | ----- |
| Résultat 2024 : | + 201 689,43 € |
| Résultats reportés en N-1 : | + 609 974,59 € |

Soit un excédent de fonctionnement au 31 Décembre 2024 de : 811 664,02 €

Section d'investissement :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Dépenses : | - 120 869,68 € |
| Recettes : | + 113 362,17 € |
| | ----- |
| Résultat 2024 : | - 7 507,51 € |
| Résultats reportés en N-1 : | + 31 883,99 € |

Soit un excédent d'investissement au 31 Décembre 2024 de : 24 376,48 €

Et un résultat de clôture de 836 040,50 € pour l'année 2024.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 du budget commune.

AFFECTATION DE RÉSULTAT EN 2025 COMMUNE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement de **811 664,02 € au compte recette 002** et l'excédent d'investissement de **24 376,48 € au compte recette 001**.

MONTANT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le maire propose les montants des subventions aux associations pour 2025 comme suit :

Société chasse 110,00€, Cercle des jeunes de Hanvoile 350,00€, Club des flocons blancs 150,00€, Graines de mômes 350,00€, Emion 150,00€, Foyer rural de Songeons 150,00€ et Sporting club Songeonnais 150,00€

Le conseil municipal valide les propositions d'attribution de subventions aux associations pour l'année 2025.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le maire propose de maintenir les taux des taxes locales comme l'année précédente.

Pour rappel :

- Taxe Foncière bâti : 51,99 %
- Taxe Foncière non bâti : 44,68 %
- Taxe d'habitation : 18,05 %
- CFE : 9,00 %

Le conseil municipal décide de maintenir les taux pour l'année 2025.

BUDGET PRIMITIF M57 COMMUNE 2025

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif commune 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme ci-dessous :

Section de fonctionnement : 1 305 970,00 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 468 229,00 € en dépenses et en recettes

Le budget primitif 2025 est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la fête villageoise est prévue le week-end du 27 et 28 Avril prochain. Une soirée festive aura lieu le samedi soir et des jeux gonflables gratuits pour petits et grands seront proposés le dimanche après-midi.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les travaux d'enfouissement avancent correctement.

Monsieur Gille fait le point sur les travaux de la station d'épuration. Les tuyaux sont passés dans le bassin.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h30.

Le secrétaire de séance

Séverine BELLU

Le Maire,

Laurent DANIEL